

le gouvernement de l'Afrique du Sud s'est engagé à créer un régime politique libre et démocratique à l'intérieur duquel

- toute la population de l'Afrique du Sud participera pleinement à tous les niveaux de gouvernement sur la base du droit de vote universel pour les citoyens adultes;
- le gouvernement devra en tout temps être fondé sur le consentement des gouvernés;
- toutes les personnes seront égales devant la loi et bénéficieront de droits égaux indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur sexe ou de leur croyance; et
- toute discrimination entre des groupes de personnes ou entre des individus sera éliminée, et les lois discriminatoires seront abrogées.

4. Le Comité a accueilli avec satisfaction ces déclarations et ces engagements. Les membres ont convenu que ces développements représentaient des progrès notables de la situation depuis leur dernière réunion à Abuja au Nigeria en mai 1990, et qu'une fois appliqués intégralement, et jumelés au train de mesures adopté par le gouvernement en février 1990, ils constitueraient un pas important vers la fin de l'apartheid.

Réaction du Commonwealth

5. Soucieux de faire suite de façon appropriée à ces développements, le Comité a rappelé l'objectif de la politique du Commonwealth à l'égard de l'Afrique du Sud au fil des ans, à savoir éliminer l'apartheid et instaurer la règle de la majorité en permettant à tous les citoyens adultes d'exercer librement et équitablement leur droit de vote dans une Afrique du Sud unie et non morcelée. Le Commonwealth avait également toujours soutenu qu'il appartenait au peuple de l'Afrique du Sud - à tout le peuple - de déterminer les formes de règlement politique à adopter pour ce pays. À cet égard, le Comité a souligné que la réunion de Groote Schuur en mai 1990 et celle de Pretoria en août suivant entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC) avaient débouché sur un certain nombre d'accords importants relatifs à la levée des obstacles préliminaires aux négociations, lesquels accords ont depuis été confirmés par l'annonce le 15 février de l'adoption des recommandations formulées par le Groupe de travail formé de représentants du gouvernement de l'Afrique du Sud et de l'ANC et portant sur la libération des prisonniers, le retour des exilés et la cessation de la lutte armée.

6. Malgré ces heureux développements, les ministres ont fait observer qu'il n'y a encore eu que très peu de changements réels et que les promesses du gouvernement de l'Afrique du Sud ne